



Déclaration spéciale des revenus fonciers 2010

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

@ Vous pouvez aussi télédéclarer vos revenus fonciers par internet sur impots.gouv.fr

100 ————— Votre état civil et votre adresse

Nom et prénoms

Adresse complète du domicile

110 ————— Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI)

non passibles de l'impôt sur les sociétés

Si vous êtes associé dans une société immobilière ou un FPI possédant des immeubles spéciaux (immeubles situés en secteur sauvegardé, classés monuments historiques ou possédés en nue-propriété), reportez-vous pages 4 et 5.

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs

	Besson ancien, Robien ZRR et Scellier ZRR 26 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire et Borloo neuf 30 %	Scellier dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Borloo ancien dans le secteur social 60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70 %	Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amortissement	Robien SCPI et Borloo SCPI Opt. amortissement
Immeuble 1*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 2*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 3*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 5*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 6*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom et adresse de la ou des sociétés

Immeuble 1*
Immeuble 2*
Immeuble 3*
Immeuble 4*
Immeuble 5*
Immeuble 6*

	Immeuble 1*	Immeuble 2*	Immeuble 3*	Immeuble 4*	Immeuble 5*	Immeuble 6*	A	B	C	D	E
111 Revenus bruts											
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)											
113 Déduction pratiquée en 2010 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs « Robien classique », « Robien recentré » ou « Borloo neuf ») [remplir également le tableau page 8]											
114 Intérêts d'emprunt											
115 Bénéfice (+) ou déficit (-)											

116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7

* ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

120 ————— Votre signature

Datez et signez ci-contre

201 Caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

	Dispositifs							Nom et prénom du locataire
	Besson ancien, Robien ZRR et Scellier ZRR 26 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo neuf et Scellier dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Borloo ancien dans le secteur social 60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70 %	Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amort.	
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Immeuble 1

Nombre de locaux

Immeuble 2

Nombre de locaux

Immeuble 3

Nombre de locaux

210 Recettes

Immeubles donnés en location

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Immeubles dont vous vous réservez la jouissance

214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
---	----------------------	----------------------	----------------------

215 Total des recettes : lignes 211 à 214

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------

220 Frais et charges

221 Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versés à un tiers ; frais de procédure)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
--	----------------------	----------------------	----------------------

222 Autres frais de gestion : 20 € par local	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
---	----------------------	----------------------	----------------------

223 Primes d'assurance	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
------------------------	----------------------	----------------------	----------------------

224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 600)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
---	----------------------	----------------------	----------------------

225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
--	----------------------	----------------------	----------------------

226 Indemnités d'éviction, frais de relogement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
--	----------------------	----------------------	----------------------

227 Taxes foncières, taxes annexes de 2010 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
--	----------------------	----------------------	----------------------

Régimes particuliers

228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 % ou 70 % de la ligne 215	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
--	----------------------	----------------------	----------------------

229 Déduction pratiquée en 2010 au titre de l'amortissement (remplir également le tableau page 8)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
---	----------------------	----------------------	----------------------

Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)

230 Provisions pour charges payées en 2010	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
--	----------------------	----------------------	----------------------

231 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2009	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
--	----------------------	----------------------	----------------------

240 Total des frais et charges : lignes 221 à ligne 230 – ligne 231

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------

250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 610)

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------

260 Revenus fonciers taxables

261 Ligne 215 – ligne 240 – ligne 250	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
---------------------------------------	----------------------	----------------------	----------------------

262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
--	----------------------	----------------------	----------------------

263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
---	----------------------	----------------------	----------------------

400 Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles spéciaux (suite de la première page)

401 Détail par poste et catégorie d'immeubles

Secteurs sauvegardés ou assimilés
Autorisation de travaux obtenue à partir du 1/01/95

Revenus bruts	4A
Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts)	4B
Intérêts d'emprunts	4C
Bénéfice (+) ou déficit (-)	4D

410 Immeubles spéciaux

411 Catégories et caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

Nom et prénom des locataires

Date d'acquisition de l'immeuble

Catégorie 1		
Catégorie 2		
Catégorie 3		

1 Secteurs sauvegardés ou assimilés
Autorisation de travaux obtenue à partir du 1/01/95

420 Recettes

Immeubles donnés en location

Nombre de locaux

421 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	
422 Dépenses mises par convention à la charge des locataires	
423 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	
430 Total des recettes : lignes 421 à 423	4E

440 Frais et charges

441 Frais d'administration et de gestion (rémunération des concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)	
442 Autres frais de gestion : 20 € par local	
443 Primes d'assurance	
444 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (et remplir la rubrique 600)	
445 Dépenses spécifiques aux opérations de restauration immobilière des immeubles situés en secteurs sauvegardés ou assimilés (et remplir la rubrique 600)	
446 Dépenses de grosses réparations (nus-proprétaires seulement et remplir la rubrique 600)	
447 Dépenses spécifiques aux monuments historiques	
448 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	
449 Indemnités d'éviction, frais de relogement	
450 Taxes foncières et taxes annexes de 2010 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	
Régimes spécifiques	
451 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 % ou 70 % de la ligne 430	
Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)	
452 Provisions pour charges payées en 2010	
453 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2009	
454 Total des frais et charges : lignes 441 à 452 – ligne 453	4F
460 Intérêts d'emprunt (et remplir la rubrique 610)	4G

470 Revenu foncier taxable par catégorie d'immeubles

Ligne 430 – ligne 454 – ligne 460

--

Monuments historiques

Nues-propriétés

Nom et adresse des sociétés

5E

5N
5O
5P

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

2 Monuments historiques

3 Nues-propriétés

Total des lignes
à reporter page 6

Nombre de locaux

Nombre de locaux

421
422
423
430

441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
460

5J
5L

470 5M

5S

Descriptif des frais

600 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant

610 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés

620 Détermination du revenu ou du déficit global annuel

621 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières ou FPI : report de la case E de la page 1	€
622 Bénéfice (+) ou déficit (-) des propriétés rurales et urbaines : report de la case J de la page 3	€
623 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières (secteurs sauvegardés, monuments historiques, nues-propriétés) : report des cases 4D + 5E + 5P des pages 4 et 5	€
624 Bénéfice (+) ou déficit (-) des immeubles spéciaux (secteurs sauvegardés, monuments historiques, nues-propriétés) : report de la case 5S de la page 5	€
630 Résultat global annuel : total ou différence des lignes précédentes	€

En cas de bénéfice, reportez le résultat de la ligne 630, case 4 BA, • 4 de votre déclaration n° 2042.

En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition de ce déficit, en page 7.

650 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2009	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 630*, imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens (Colonne B)	Déficits restant à reporter au 31/12/2010
	(Colonne A)		(Colonne C = A-B)
2000	€	€	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
2001	€	€	€
2002	€	€	€
2003	€	€	€
2004	€	€	€
2005	€	€	€
2006	€	€	€
2007	€	€	€
2008	€	€	€
2009	€	€	€
2010	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	€
651 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2009	€	<i>Montant à reporter case 4 BD, • 4 de votre déclaration n° 2042</i>	
660 Montant de l'amortissement « Robien », « Borloo neuf », « Robien SCPI » et « Borloo SCPI » déduit (investissements réalisés à compter du 1/01/2009)	€	<i>À reporter case 4 BY, • 4 de votre déclaration n° 2042 C</i>	

* et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration de revenus n° 2042

701 Propriétés rurales et urbaines*(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières ou de FPI)*

702	Total des revenus bruts : cases (A + F + I)	€	
703	Total des intérêts d'emprunt : cases (D + H)	€	
704	Total des autres frais et charges : cases (B + C + G)	€	Bénéfice à reporter case 7A ci-dessous.
705	Résultat net : lignes (702 – 703 – 704)	€	

Continuez les calculs ci-après (lignes 706 à 711) uniquement en cas de déficit

706	<i>Si la ligne 703 est inférieure à la ligne 702</i>		
707	Reportez le montant de la ligne 705 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous		
708	Reportez le surplus éventuel [ligne 705 – 10 700 €] (1) en case 7B ci-dessous		
709	<i>Si la ligne 703 est supérieure ou égale à la ligne 702</i>		
710	Portez le montant de la ligne 704 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous		
711	Calculez le surplus éventuel [ligne 704 – 10 700 €] (1) + [ligne 703 – ligne 702]	€	À reporter case 7B ci-dessous

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périsol" est déficitaire (voir paragraphe 229 de la notice).

720 Secteurs sauvegardés ou assimilés et Nues propriétés*(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)*

721	Total des revenus bruts : cases (4A + 4E)	€	
722	Total des intérêts d'emprunt : cases (4C + 4G + 5L + 5O)	€	
723	Total des cases (5J + 5N)	€	
724	Total des cases (4B + 4F)	€	Bénéfice à reporter case 7D ci-dessous.
725	Résultat net : lignes (721 – 722 – 723 – 724)	€	

Continuez les calculs ci-après (lignes 726 à 734) uniquement en cas de déficit

726	<i>Si la ligne 722 est inférieure à la ligne 721</i>		
727	Différence des ligne (721 - 722 - 723)	€	
728	<i>Si la ligne 727 est négative</i> Reportez le montant de la ligne 727 dans la limite de 10 700 € en case 7F ci-dessous Reportez le montant de la ligne 727 dépassant 10 700 € en case 7E ci-dessous Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous		
729	<i>Si la ligne 727 est positive</i> Reportez le montant de la ligne 725 en case 7H ci-dessous		
730	<i>Si la ligne 722 est supérieure ou égale à la ligne 721</i>		
731	Différence des lignes (721 - 722)	€	À reporter case 7E ci-dessous
732	Reportez le montant de la ligne 723 dans la limite de 10 700 € en case 7F ci-dessous		
733	Reportez le montant de la ligne 723 dépassant 10 700 € en case 7G ci-dessous		
734	Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous		

740 Monuments historiques*(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)*

741	Total des cases (5E + 5M) de la page 5	€	Bénéfice à reporter case 7I ci-dessous. Déficit à reporter case 7I ci-dessous.
-----	--	---	---

760 Montants à reporter sur la déclaration n° 2042

	Revenus nets	Part du déficit imputable sur vos revenus fonciers	Part du déficit imputable sur votre revenu global	
761 Propriétés rurales et urbaines	7A €	7B €	7C €	€
762 Secteurs sauvegardés ou assimilés Nues propriétés	7D €	7E €	7F €	7H €
763 Monuments historiques	7I €			7J €
764 Total de chaque colonne à reporter sur votre déclaration n° 2042	€	€		€

À reporter case 4BA, • 4 de votre déclaration n° 2042

À reporter case 4BB, • 4 de votre déclaration n° 2042

À reporter case 4BC, • 4 de votre déclaration n° 2042

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périsol" est déficitaire.

(2) Reportez ou ajoutez le montant dépassant 10 700 € (ou 15 300 €) en case 7E ci-dessus.

Votre tableau d'amortissement

Option pour la déduction au titre de l'amortissement

801	Investissements au titre des logements neufs			
802	N° de l'immeuble			
803	Dispositif d'amortissement			
810 Investissement initial				
811	Prix de revient de l'immeuble			
812	Date de début de la période d'amortissement			
813	Montant de la déduction pratiquée en 2010 au titre de l'amortissement			
814	Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2010 au titre de l'amortissement			
820 Dépenses de reconstruction, d'agrandissement et de réhabilitation				
Première tranche de travaux				
821	Montant des dépenses			
822	Date de début de la période d'amortissement			
Deuxième tranche de travaux				
823	Montant des dépenses			
824	Date de début de la période d'amortissement			
Troisième tranche de travaux				
825	Montant des dépenses			
826	Date de début de la période d'amortissement			
827	Montant de la déduction pratiquée en 2010 au titre de l'amortissement			
828	Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2010 au titre de l'amortissement			
830 Dépenses d'amélioration				
Première tranche de travaux				
831	Montant des dépenses			
832	Date de début de la période d'amortissement			
Deuxième tranche de travaux				
833	Montant des dépenses			
834	Date de début de la période d'amortissement			
Troisième tranche de travaux				
835	Montant des dépenses			
836	Date de début de la période d'amortissement			
837	Montant de la déduction pratiquée en 2010 au titre de l'amortissement			
838	Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2010 au titre de l'amortissement			
840 Montant total de la déduction pratiquée en 2010 au titre de l'amortissement (lignes 813 + 827 + 837)				
À reporter ligne 229 page 2 ou 3				
850 Souscriptions en numéraire au capital des SCPI (sociétés civiles de placement immobilier)				
851	N° de la société			
852	Prix de revient de la souscription			
853	Date de début de la période d'amortissement			
854 Montant de la déduction pratiquée en 2010 au titre de l'amortissement				
À reporter ligne 113 page 1				
855	Montant cumulé des déductions pratiquées de 2003 à 2010 au titre de l'amortissement			

860 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2010, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global ou à une déduction au titre de l'amortissement des logements neufs, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)	Date de l'événement

Renseignements divers
